

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages 600 F • 32 à 44 pages 1000 F • 48 à 60 pages 1500 F • Plus de 60 pages 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 10 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations).....	1
Récépissés de déclaration d'associations	8
Avis de perte de titres fonciers	11

Le service du Journal Officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Sokodé, Atakpamé, Kara, Sotouboua et Aného.

Suivant réquisition, n° 23260 déposée le 18/4/2002, M. AZIANGUE Efia, profession de gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 60 ca, situé à Lomé, connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par le lot n° 1151B, au sud par le lot n° 1153, à l'est par le lot n° 1152 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23248 déposée le 12/4/2001, Mme Ablavi Kokoè GABA et M. Yawovi Kangni GABA, profession de docteur et employé à la BCEAO, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 54 ca, situé à Amlamé, connu sous le nom de Témédja et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Apédo Komlan.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu Samuel Adamah GABA, à savoir : 1 - Ekué GABA et Adamah GABA fils de feu Kokou GABA ; 2 - Dédé Biova GABA ; 3 - Dédé GABA ; 4 - Ablavi Kokoè GABA ; 5 - Folly Zignidi GABA ; 6 - Yawovi Kangni GABA ; 7 - Messan GABA ; 8 - Adakou GABA ; 9 - Toudji Folly GABA ; 10 - Adadé GABA ; 11 - Kokoè

GABA ; 12 Marie Madeleine GABA ; et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23247 déposée le 12/4/2001, Mme Ablavi Kokoè GABA et M. Yawovi Kangni GABA, profession docteur et employé à la BCEAO, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 99 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et au sud par deux rues non dénommées de 12 m, à l'est par un espace vide et à l'ouest par la collectivité Pangalam.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu Samuel Adamah GABA, à savoir : 1 - Ekué GABA et Adamah GABA fils de feu Kokou GABA ; 2 - Dédé Biova GABA ; 3 - Dédé GABA ; 4 - Ablavi Kokoè GABA ; 5 - Folly Zignidi GABA ; 6 - Yawovi Kangni GABA ; 7 - Messan GABA ; 8 - Adakou GABA ; 9 - Toudji Folly GABA ; 10 - Adadé GABA ; 11 - Kokoè GABA ; 12 Marie Madeleine GABA ; et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23246 déposée le 12/4/2002, Mme Ablavi Kokoè GABA et M. Yawovi Kangni GABA, profession docteur et employé à la BCEAO, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 10 ca, situé à Amlamé Hihéto, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Lodonou.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu Samuel Adamah GABA, à savoir : 1 - Ekué GABA et Adamah GABA fils de feu Kokou GABA ; 2 - Dédé Biova GABA ; 3 - Dédé GABA ; 4 - Ablavi Kokoè GABA ; 5 - Folly Zignidi GABA ; 6 - Yawovi Kangni GABA ; 7 - Messan GABA ; 8 - Adakou GABA ; 9 - Toudji Folly GABA ; 10 - Adadé GABA ; 11 - Kokoè GABA ; 12 Marie Madeleine GABA ; et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23245 déposée le 12/4/2002, Mme Ablavi Kokoè GABA et M. Yawovi Kangni GABA, profession docteur et employé à la BCEAO, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 84 ca, situé à Anié, connu sous le nom d'Assigamé et borné au nord ; au

sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Boulali.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu Samuel Adamah GABA, à savoir : 1 - Ekué GABA et Adamah GABA fils de feu Kokou GABA ; 2 - Dédé Biova GABA ; 3 - Dédé GABA ; 4 - Ablavi Kokoè GABA ; 5 - Folly Zignidi GABA ; 6 - Yawovi Kangni GABA ; 7 - Messan GABA ; 8 - Adakou GABA ; 9 - Toudji Folly GABA ; 10 - Adadé GABA ; 11 - Kokoè GABA ; 12 Marie Madeleine GABA ; et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23235 déposée le 5/4/2002, M. AGLONU Liberty Kormi, profession de comptable à la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 33 ca, situé à Lomé Aflao Soviépe, et borné au nord par le lot n° 746, au sud par une rue de 12 m, à l'est par le lot n° 741 et à l'ouest par le lot n° 740 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23234 déposée le 4/4/2002, M. KPATCHA Afégnidou, profession de commissaire de police, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 94 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement gendarmerie et borné au nord par le lot n° 646, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23179 déposée le 4/3/2002, M. SRONIPA Koudjogan, profession de chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 ha 73 a 53 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Yokè Kopégan et borné au nord par la propriété Denu Apédo, la collectivité Dénou, la propriété Koumako Logo Nyewoko, au sud par la propriété Denu Abongo, la collectivité Agbelessessi à l'est par la propriété Klutsè Kowassi et la collectivité Agbelessessi et

à l'ouest par la collectivité Togbe Fiagbodji.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMEGAVI K. Adjé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23170 déposée le 26/2/2002, Mme POUWI Dadja Kidia, profession de revendeuse, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Camp Fir Nord et borné au nord par une rue non dénommée de 30 m, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est par les Lots n° 375 et 377 et à l'ouest par le lot n° 373.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23165 déposée le 21/2/2002, M. SAMBIANI Kinassoa, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 11 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 975, au sud par le lot 971, à l'est par le lot n° 974 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise de Pentecôte du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23141 déposée le 13/2/2002, M. Adanlessossi Norbert NOUVEDJI, profession de directeur d'Etablissement, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 97 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agbadahonou et borné au nord par la rue Sous Lieutenant Tompson, au sud, à l'est et à l'ouest par 3 lots non numérotés.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23052 déposée le 28/01/2002, M. BLEOUNOU Komlan, profession d'avocat, demeurant et do-

micilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 34 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Adidogomé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 538, à l'est par le lot n° 539 et à l'ouest par le lot n° 541.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. QUENUM Roch et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23048 déposée le 28/01/2002, M. KONDOHOU Mawinane, profession de fonctionnaire de police, demeurant et domicilié à Sanvee-Condji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 53 a 52 ca, situé à Atéda Akindja, connu sous le nom de ... et borné au nord et à l'est par la collectivité Alewenchou, au sud par la collectivité Kpenguie Mana, à l'ouest par l'emprise d'un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. DOGO Yawo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23034 déposée le 25/01/2002, M. ATTIOGBE Kodjo, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 81 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord par les lots n° 6 et 7, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par le lot n° 8

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. ATTIOGBE Sassou Komlan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23019 déposée le 24/01/2002, M. Symphorien SANTOS, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 39 a 74 ca, situé à Lomé Sanguéra, connu sous le nom de Légbassito et borné au nord par la propriété de la collectivité DJAMESSI, au sud par la propriété de la collectivité DOVO, à l'est par la propriété de la collectivité DOVO et à l'ouest par la propriété de la collectivité

DJAMESSI.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu Ishola SANTOS Blaise et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23018 déposée le 24/01/2002, M. Symphorien SANTOS, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 62 a 82 ca, situé à Sanguéra, connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité BEDJRA et à l'ouest par les propriétés AGBANYO Agbezoli et KPATA Kokou.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers de feu SANTOS Ishola Blaise et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23985 déposée le 17/01/2002, M. DOGBO Yawovi-Yao GOE-HO, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Aflao Sagbado et borné au nord par le lot n° 763, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 769.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22984 déposée le 17/01/2002, M. AHADZI Doméfa Komla, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 12 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Komah et borné au nord par la propriété DJALOMBO, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la propriété Kpamaï.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KOFFI Bokovi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 22951 déposée le 8/01/2002, M. LAWSON BOEVI Mawussi, profession de déclarant en douane,

demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 06 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé Rive de Zio et borné au nord par le lot n° 1202 A, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 1201.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23190 déposée le 12/3/2002, M. BOURAÏMA Mouflaou, profession de footbaleur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au nord par la collectivité ATI, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného, à l'est et à l'ouest par la collectivité ATI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23327 déposée le 24/5/2002, Mme Mawath SINDJINA, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé Anomé, connu sous le nom de Anomé et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud, à l'est et l'ouest par la propriété AGLO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23346 déposée le 31/5/2002, M. ASSOU Koffivi Alipoé, profession d'agent des impôts, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Agoényivé, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par le lot n° 410, au sud par une rue en

projet de 28 m, à l'est par le lot n° 412 et à l'ouest par le lot n° 408.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AGAGAH Kuassi Vincent et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23348 déposée le 4/6/2002, M. AKPOTSUI K. Dotsé, profession d'instituteur à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55 a 99 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par la collectivité FOZO, au sud et à l'est par la propriété Kpomdji Attissogbui et à l'ouest par la propriété Gbadago Kokouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23357 déposée le 7/6/2002, M. AVODITE Koffi Agboka, profession d'agent d'Air Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 73 ca, situé à Agoényivé, connu sous le nom de Adjougba et borné au nord par une rue non goudronnée de 12 m, au sud par le lot n° 783, à l'est par une rue non dénommée de 20 m et à l'ouest par le lot n° 780.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23365 déposée le 14/6/2002, M. VIGNON Adjété Paulin, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 93 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 48, à l'est par les lots n° 54 et 55 et à l'ouest par une rue de 19 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23366 déposée le 14/6/2002, M. AKLIKOKOU Kossivi Dzouwogbo, profession de directeur de

société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 64 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par une rue de 16 m, au sud par le lot n° 54, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 50.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23368 déposée le 18/6/2002, M. NADEVI Messan, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 87 ca, situé à Baguida Kpogan Agodéké, connu sous le nom de Kpogan Agodéké et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Gbogla.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23381 déposée le 20/6/2002, M. BASSAYI Kpatcha, profession d'ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 ha 81 a 43 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Aloukpaboundou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité POGNOYOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23382 déposée le 20/6/2002, M. BIKASSAM Pétchétibadi Sam, profession d'ingénieur de Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 20 ha 02 a 43 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Aloukpabountou et borné au nord, au

sud et à l'est par la collectivité POGNOYOU et à l'ouest par un ruisseau.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23385 déposée le 24/6/2002, M. FIAGAN Komi Agbenyegan Richard, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 52 a 58 ca, situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Légbassito et borné au nord et à l'ouest par la propriété VIGBEDO Koumodji, au sud par le marché de Légbassito et à l'est par l'Ecole évangélique de Légbassito.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie de donation et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23386 déposée le 24/6/2002, M. KOUASSIGAN Tété Pascal, profession d'ingénieur en génie rural, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 31 ca, situé à Aného, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par la famille Atayi, au sud et à l'ouest par la famille GLEZE et à l'est par une rue en projet de 19 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23388 déposée le 24/6/2002, Mme AGBOZO Mambo Florence, profession de comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 28 ca, situé à Lomé Afiao, connu sous le nom de Apédokoé Gbomame et borné au nord et à l'ouest par la collectivité DOMETOWOU, au sud par la collectivité Agbessi VOUNDOLI et à l'est par la collectivité ADZO Mississo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges

réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23389 déposée le 24/6/2002, M. LINTEGA Bayomna, profession directeur de société, demeurant et domicilié à Tsévié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 71 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la propriété Bahanam, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété LANTEKA et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie de donation et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23398 déposée le 27/6/2002, M. ABIGUIME P'kala Parfait, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 66 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 2685, à l'est par le lot n° 2686 et à l'ouest par le lot n° 2684.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23400 déposée le 27/6/2002, M. TCHANGAÏ Tchaa, profession de docteur électronicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 ha 22 a 01 ca, situé à Tchébébé, connu sous le nom de Kpandé Kpandé et borné au nord par les propriétés MOUZOU Kpatcha et AGATE HEZOU, au sud par la rivière ANIE, à l'est par la propriété MOUZOU Kpatcha et à l'ouest par la propriété BIDJAKARE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23401 déposée le 27/6/2002, M. TCHANGAÏ Tchaa, profession de docteur électronicien, de-

meurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 75 a 12 ca, situé à Tchébébé, connu sous le nom de Kpandé Kpandé et borné au nord par les propriétés NABIYOU Koffi, au sud et à l'est par la propriété Mara Ngatomna et à l'ouest par la propriété AGATE HEZOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23408 déposée le 01/7/2002, M. ISSA SAMA Essofa, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 06 a 32 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par la collectivité AGAMA Agbanyo Amédonou, au sud par la collectivité APPINO, à l'est par la propriété KPOGLI GATSI et à l'ouest par la propriété APPINO et AGAMA AGBANYO Amédonou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23409 déposée le 01/7/2002, M. SAMA ISSA Essofa, profession : fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 ha 92 a 22 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par la collectivité KIGAN Antoni, au sud par la propriété Amédonou AGBANYO, à l'est par la propriété GBONDE ATSOU Nougoayi-KODOGA MONDE et à l'ouest par la propriété AGBALATSI Tagbolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23410 déposée le 01/7/2002, M. David ISSA SAMA, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'im-

matriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 27 ca, situé à Lomé, connu sous le nom de Bè-Kpota et borné au nord par le lot n° 85, au sud par le lot n° 96, à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par le lot n° 86.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23411 déposée le 02/7/2002, M. BADABON Essobiyou, profession : retraité des FAT, demeurant et domicilié à Pya Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 45 ca, situé à Kara, connu sous le nom de Kara Sud et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité NIMON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23412 déposée le 02/7/2002, M. BAMAZE Akilam, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, conseil de M. CLOCHARD ALAIN, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 69 ca, situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1016, au sud par le lot n° 1018, à l'est par une rue de 16 m et à l'ouest par les lots n° 1006 et 1005.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 23414 déposée le 02/7/2002, M. AMOUZOUVI Yawo, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 59 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Mensah Komahe.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

N° 1493/MISD-SG-DAPSC-DSC du 25/9/2001

Dénomination : "CENTRE DE PRIERE ET
D'EVANGELISATION : MONTAGNE
DE TRANSFIGURATION"

Siège : Mama-Kopé Assahoun (P/Avé) -Togo

Buts : - Evangélisation la recherche fondamentale de Dieu à
travers le jeûne ;

- La connaissance profonde de Jésus Christ par l'accroisse-
ment de la foi en lui, ce qui amènera le chrétien à rentrer dans les
promesses faites par Jésus lui-même à tous ceux qui croient.

Lomé, le 25 septembre 2001

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0650/MISD-SG-DAPSC-DSC du 28/5/2002

Dénomination : "TROUPE INTERNATIONALE DES
ECHASSIERS DU TOGO" (T.I.D.E.TO.)

Siège : Atakpamé (P / Ogou) -Togo

Buts : - L'association a pour but de regrouper les jeunes et de
promouvoir leur avenir artistique. Elle se veut un cadre de cul-
ture de l'esprit d'entraide mutuelle, de dialogue et de réflexion
sur les problèmes de leur milieu.

Lomé, le 28 mai 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0715/MISD-SG-DAPSC-DSC du 10/6/2002

Dénomination : "SOLIDARITE POUR LE DEVELOPPE-
MENT DURABLE" (S. 2D.)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - L'association a pour but d'améliorer l'état de santé phy-
sique et nutritionnelle des enfants, des mères et des couches
déséritées pour la réalisation d'un développement humanitaire,
durable et soutenu pour les populations de base.

Lomé, le 10 juin 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0806/MISD-SG-DAPSC-DSC du 25/6/2002

Dénomination : "FAN CLUB MONIA TCHANGAI"
(F.C.M.T.)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Oeuvrer pour la lutte contre la pauvreté ;

- Lutter contre le chômage et favoriser l'emploi des jeunes ;
- Assister les pauvres, les démunies, les orphelins et les en-
fants abandonnés ;
- Assurer l'éducation et la formation professionnelle des jeu-
nes et surtout des jeunes filles.

Lomé, le 25 juin 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0813/MISD-SG-DAPSC-DSC du 27/6/2002

Dénomination : "CENTRE D'ASSISTANCE AUX DEMUNIS
ET ORPHELINS" (C.A.D.O.)

Siège : Agou - Avédjé (P/Agou) -Togo

Buts : - L'association a pour but d'oeuvrer pour le bien-être des
populations démunies, scolariser ou mettre en apprentissage
selon les cas, les enfants orphelins, abandonnés ou sans sup-
port, prévenir contre la délinquance juvénile, lutter contre l'anal-
phabétisme, réhabiliter les centres de santé, promouvoir l'agri-
culture et protéger la faune et la flore.

Lomé, le 27 juin 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0823/MISD-SG-DAPSC-DSC du 1^{er}/7/2002

Dénomination : "NOUVEAU VILLAGE DE L'AFRIQUE DE
L'OUEST - INTERNATIONAL" (N.V.A.O.)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Lutter contre la pauvreté, la faim, la malnutrition et
l'analphabétisme ;

- Favoriser l'organisation des familles rurales.

Lomé, le 1^{er} juillet 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0826/MISD-SG-DAPSC-DSC du 1^{er}/7/2002

**Dénomination : "ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS
DU NORD TOGO A KPELE-AKATA"
(A.R.NO.TO.K.A.)**

Siège : Kpélé-Adéta (S-p/Kpélé-Akata) -Togo

Buts : - Renforcer l'union, la solidarité et la fraternité entre tous ses membres ;

- Promouvoir le patrimoine culturel du Nord Togo dans la sous-préfecture ;
- Défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- Créer et entretenir des relations de bon voisinage d'une part avec les autochtones et d'autre part avec les autres Associations de la sous-préfecture.

Lomé, le 1^{er} juillet 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0830/MISD-SG-DAPSC-DSC du 2/7/2002

**Dénomination : "ASSOCIATION DES GUERISSEURS
ET FETICHEURS D'AKEBOU-WAWA"
(AGFAWA)**

Siège : Kougnohou (S-P/Akébou) -Togo

Buts : - Développer le moral spirituel, intellectuel et physique de ses membres ;

- Promouvoir la collaboration entre tous les chercheurs de la médecine traditionnelle et féticheurs d'Akébou et de Wawa.

Lomé, le 2 juillet 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0838/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3/7/2002

**Dénomination : "ASSOCIATION JEUNESSE ESPOIR"
(A. J. E)**

Siège : Tabligbo (P/Yoto) -Togo

Buts : - L'AJE a pour but d'œuvrer à la promotion socioculturelle en vue d'un développement intégral des populations en accordant une importance capitale à la formation de la jeunesse en général, celle de la préfecture de Yoto en particulier.

Lomé, le 3 juillet 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0839/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3/7/2002

Dénomination : GROUPEMENT : "PIVERT"

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Améliorer les conditions de vie économique, sociale et culturelle des membres ;

- Produire et commercialiser les produits agricoles et de l'élevage ;
- Constituer une épargne collective et individuelle ;
- Former les membres sur les techniques culturales et la gestion dans le domaine agricole ;
- Assurer à ses membres un revenu monétaire ;
- Développer entre les membres, l'esprit de solidarité et d'entraide.

Lomé, le 3 juillet 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0851/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3/7/2002

**Dénomination : "PREMIER FINANCEMENT AFRICAIN
D'EPARGNE ET D'INVESTISSEMENT"
(FASAFI - GROUP)**

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Favoriser la solidarité et la coopération entre ses membres ;

- Promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative de ses membres ;
- Promouvoir les activités du secteur informel ;
- Collecter l'épargne de ses membres et leur octroyer des financements ;
- Créer l'emploi aux jeunes à travers un réseau d'agents commerciaux indépendants ;
- Former les jeunes et leur apporter un appui financier pour créer leur propre emploi.

Lomé, le 3 juillet 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0863/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/7/2002

Dénomination : **“MONDE RURAL - VIE DURABLE”**
(MR - VD)

Siège : Kpalimé (P/Kloto) -Togo

Buts : - L'Association a pour but d'œuvrer à l'amélioration qualitative des conditions de vie des populations démunies dans les milieux rural et urbain.

Lomé, le 11 juillet 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 0869/MISD-SG-DAPSC-DSC du 11/7/2002

Dénomination : **“GROUPE D'ACTION POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE”**
(G.A.2D.)

Siège : Kara (P/Kozah) -Togo

Buts : - Travailler en collaboration avec les populations pour la promotion économique et socioculturelle, en accordant une importance toute particulière à leur responsabilité ;

- S'engager à travailler dans un esprit de service en collaboration avec tous les organisme publics ou privés et toute personne physique ou morale pour le développement des communautés de base en accord avec sa philosophie.

Lomé, le 11 juillet 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 0878/MISD-SG-DAPSC-DSC du 15/7/2002

Dénomination : **“CELLULE TOGOLAISE DU RESEAU
SAHELIEU D'EDUCATION ENVIRON-
NEMENTALE DES ENFANTS ET DES
JEUNES” (RESEE/TOGO)**

Siège : Agou-Gare (P/ Agou) -Togo

Buts : - L'Association a pour but de contribuer à l'élargissement et l'approfondissement de l'éducation environnementale afin qu'elle devienne un outil essentiel pour le développement durable.

Lomé, le 15 juillet 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 0882/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/7/2002

Dénomination : **“FONDATION TOGOLAISE POUR LE
BIEN-ETRE” (FO.TO.BE.)**

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Donner les soins médicaux ;

- Contribuer à la création des services de soins ;

- Contribuer à la mise en œuvre des stratégies permettant d'améliorer l'état de bien-être des populations togolaises.

Lomé, le 16 juillet 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 0880/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/7/2002

Dénomination : **“OEUVRE D'ASSISTANCE AUX
ORPHELINS” (O.A.O.)**

Siège : Lomé -Togo

Buts : - L'Association a pour but de venir en aide aux orphelins démunis, les éduquer et les former afin de les insérer dans la société.

Lomé, le 16 juillet 2002

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 930/MISD-SG-DAPSC-DSC du 26/7/2002

Dénomination : "ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLE AUX CENTRES HOSPITALIERS UNIVERSITAIRES DE LOME" (A.D.S.B.-C.H.U.)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - Faire respecter le code éthique du don de sang ;
 - Fournir, par ses propres collectes, le sang nécessaire en toute sécurité transfusionnelle ;
 - Unir et défendre les intérêts des adhérents auprès des tiers et fournir une assistance morale.

Lomé, le 26 juillet 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
 et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0840/MISD-SG-DAPSC-DSC du 3/7/2002

Dénomination : "INITIATIVE POUR LA PROMOTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AGRICULTURE" (I.P.E.A.)

Siège : Danyi-Atigba (P/Danyi) -Togo

Buts : - L'association a pour but de promouvoir l'agriculture et de protéger ou sauvegarder l'environnement.

Lomé, le 3 juillet 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
 et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0873/MISD-SG-DAPSC-DSC du 15/7/2002

Dénomination : "VOLONTAIRES AU SERVICE DE L'ENFANCE DESHERITEE" (V.S.E.D.)

Siège : Lomé -Togo

Buts : - La défense de la petite enfance déshéritée ;
 - L'éducation et la scolarisation.

Lomé, le 15 juillet 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
 et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0809/MISD-SG-DAPSC-DSC du 26/6/2002

Dénomination : "NOVIHA - KARA"

Siège : Kara (P/Kozah) - Togo

Buts : - NOVIHA a pour but d'assister matériellement et financièrement chaque membre en cas de nécessité et de consolider en son sein l'esprit de fraternité, d'amitié et de mutualité.

Lomé, le 26 juin 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
 et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

N° 0464/MISD-SG-DAPSC-DSC du 16/4/2002

Dénomination : "MOUVEMENT HUMANISTE DE KARA" ASSOCIATION DES JEUNES POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA CONSTRUCTION (M. H. K. / A. J. A. C.)

Siège : Kara (P/Kozah) -Togo

Buts : - Construire et gérer des latrines ;
 - Ramasser les ordures ;
 - Exploiter les parkings et gares routières ;
 - Exercer des activités répondant aux besoins de la population ;
 - Promouvoir l'entraide entre ses membres ;
 - Favoriser la culture de la paix, de la solidarité et de la non violence.

Lomé, le 16 avril 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
 et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public, de la perte de la copie de titre foncier n° 7824 RT Vol XL , Fo.88 appartenant au feu Peter Gaglo DAGBOVIE, propriétaire ayant demeuré à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public, de la perte de la copie de titre foncier n° 289 du livre foncier du Cercle de Lomé Vol II , Fo 88 appartenant à Monsieur FORSON Burges William, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier N° 15940 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Volume LXXX, Folio 188, appartenant à Madame Fortunée Akouavi AKAKPO, propriétaire, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 12134 de la République togolaise appartenant à Monsieur Charles BAWA, contrôleur des douanes et Madame Zélia ADOYI, secrétaire, demeurant ensemble à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 1681 du Territoire togolais appartenant à Monsieur Ludwing OCCANSEY, notable propriétaire, demeurant à Lomé.

Pour première insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 255 Volume II, Folio 54, appartenant à la collectivité ADELA, sise à Bè, Cercle de Lomé.

Pour première insertion

AVIS DE PERTE DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Avis est donné au public de la perte de la copie du certificat d'inscription du Titre foncier N° 5167 du Livre foncier de la République togolaise, Volume XXVII, Folio 41 de son terrain sis à Lomé, quartier Tokoin, appartenant à Monsieur ADRANYI Emmanuel Komlanvi Mawulikplimi, demeurant à la Haye (France) s/c M. OSSEYI-DOH W. Robert Koffi demeurant à Lomé BP 20160.

Pour première insertion